



LES INÉGALITÉS D'ÉQUIPEMENT SPORTIF EN ILE-DE-FRANCE

Edmond Preteceille

Sauf à s'en tenir à la gymnastique isométrique, comme l'acolyte de Lee Marvin dans le film de Don Siegel, *A bout portant*, faisant de la musculation sans bouger dans sa chambre d'hôtel, la pratique sportive suppose un usage de l'espace selon des dimensions qui, le plus souvent, excèdent largement celles de l'espace résidentiel privé des ménages. Rares sont ceux qui ont leur propre court de tennis ou une piscine où l'on puisse vraiment nager, plus rares encore ceux qui peuvent faire leur jogging dans le parc de leur château. Les classes supérieures elles-mêmes, acteurs plutôt exclusifs des débuts du sport à la fin du XIXe siècle, créèrent très vite des équipements collectifs, privés (les clubs) mais aussi publics (les stades). Dans les années 30, le développement d'un sport ouvrier indépendant (hors du contrôle patronal) s'appuya sur l'effort de création d'équipements sportifs engagé par les municipalités ouvrières.

Aujourd'hui, les pratiques sportives au sens large se sont largement diffusées, et, sur des modes différents et avec des variations de fréquence, d'intensité et de type de pratique, elles concernent les hommes comme les femmes, et toutes les classes d'âge, des enfants des écoles aux personnes âgées. Elles se sont aussi considérablement diversifiées, ainsi que le type de consommation d'espace et/ou d'équipement spécifique qu'elles impliquent. Et les équipements sportifs ou les espaces ouverts aux pratiques sportives se sont multipliés dans les villes, contribuant à la définition des formes actuelles de structuration des tissus urbains¹. Mais, parce qu'ils sont grands consommateurs d'espace, souvent coûteux en investissements voire en fonctionnement, ces équipements sportifs sont inégalement distribués dans l'espace urbain, dépendant principalement, pour les équipements publics, des moyens et des stratégies des municipalités. Comment décrire ces inégalités urbaines liées aux équipements sportifs, selon quels principes s'organisent-elles, quels sont leurs effets sociaux, telles sont les questions qu'on souhaite explorer dans cet article².

A priori, du fait de leurs caractéristiques physiques, sociales et historiques, les équipements sportifs ont une distribution différente des autres équipements urbains, qui sont en général plutôt concentrés dans les zones urbaines denses et anciennes. Dans une recherche antérieure, analysant la situation au début des années 70³, on avait trouvé que ces équipements, comme la plus grande proximité

des espaces verts, contribuaient en partie à définir des qualités spécifiques des espaces périurbains contrebalançant leur faible niveau d'équipement par ailleurs ; de même, la banlieue proche apparaissait aussi bien, voire mieux équipée que Paris, ce qui n'était pas le cas pour la grande majorité des autres types d'équipement. Est-ce toujours le cas, ou bien les transformations des banlieues, des politiques urbaines et des pratiques sportives ont-elles créé de nouvelles formes de distribution spatiale ?

Décrire les équipements sportifs locaux

La description des conditions matérielles locales de la pratique sportive pose deux types de problèmes : conceptuels et techniques.

Les premiers résultent de l'évolution des pratiques. L'« invention » du sport par les classes supérieures a consisté à codifier sous forme de jeu compétitif strictement réglé des pratiques corporelles et ludiques antérieures moins explicitement organisées, et a défini dans le même temps les espaces et équipements correspondants. Mais l'évolution des pratiques a remis en cause cette définition, par un double mouvement de diversification et de dé-formalisation. On peut courir sur une piste d'athlétisme (en cendrée autrefois, en tartan ou autre matériau synthétique aujourd'hui), ou on peut courir sur les sentiers du bois de Vincennes, ou même dans les rues de Paris. On n'y court pas de la même manière, les avantages et les inconvénients sont différents. Les sports les plus codifiés

page de gauche : Piscine municipale de Villejuif.

1. On ne traitera ici que des équipements correspondant à la pratique quotidienne et ordinaire du sport dans l'espace résidentiel. Les grands équipements correspondant au sport de haut niveau, aux grandes compétitions et au sport spectacle ont eux aussi un rôle très important, au point que certaines villes affichent des stratégies de restructuration appuyées sur le sport, comme on a pu le voir dans le cas de Barcelone et des Jeux Olympiques. Mais les processus sociaux impliqués, les enjeux et les effets, relèvent d'analyses assez différentes.

2. Le travail présenté ici s'inscrit dans une recherche plus générale sur les rapports entre ségrégation sociale et équipements et services urbains en Ile-de-France, menée au CSU avec le soutien du Plan Urbain et de la Direction Régionale de l'Équipement.

3. Cf. Pinçon M., Preteceille E., Rendu P. *Ségrégation urbaine. Classes sociales et équipements collectifs en région parisienne*. Paris, Anthropos, 1986.

requièrent des installations spécifiques – difficile de jouer au tennis sans terrain adapté, avec filet, marques au sol, grillage autour – mais la plupart offrent des variations des types de pratiques possibles dès que l'on s'éloigne de la compétition codifiée. Le volley de compétition suppose un gymnase adapté, avec terrain marqué, filet à la hauteur, mires sur le filet, mais on peut jouer au volley dans bien d'autres conditions, dont le sable des plages. Certaines pratiques « informelles » finissent d'ailleurs par être formalisées à leur tour – c'est le cas du beach-volley par exemple – mouvement qui se multiplie aujourd'hui sous la pression des enjeux financiers du sport-spectacle-marchand et des équipements qu'il fait vendre, comme on l'a vu lors des derniers J.O. d'hiver à Nagano.

Si l'on considère un quartier ou une commune, et que l'on souhaite construire des indicateurs décrivant les équipements offerts aux pratiques sportives de ses habitants, cette diversification et informalisation soulève de nombreuses difficultés de repérage des conditions pertinentes. De plus, telle pratique plus « exceptionnelle » peut requérir des conditions matérielles qui ne sauraient être facilement présentes dans l'environnement résidentiel immédiat, comme pour le vol à voile ou la plongée. Il y a donc une construction historique, mi géographico-climatique, mi socio-politique, des normes sociales de ce qui est considéré comme « requis » dans l'espace résidentiel. Les habitants d'Helsinki s'attendent à pouvoir faire du ski de fond depuis leur domicile, le tennis, le

ANNEXE 1 : L'ENQUÊTE ÉQUIPEMENT URBAIN DE L'INSEE ET LES INDICATEURS UTILISÉS

L'enquête, effectuée en 1994, porte en Ile-de-France sur Paris, divisé en 80 quartiers, et 405 communes de banlieue. Les plus grandes sont elles-mêmes divisées en quartiers, mais pour pouvoir croiser avec les données socioprofessionnelles, on a traité les données par commune sauf pour Paris, en totalisant les données par quartier.

Le questionnaire (partie E) identifie deux grandes catégories, les équipements sportifs particuliers, ventilés en huit types, et les complexes sportifs, dont on précise huit caractéristiques. Pour chacune des 18 questions au total, les données recueillies sont un simple dénombrement, par quartier INSEE. Les valeurs possibles vont de 1 à 9, s'il y a plus de 9 équipements, c'est la valeur 9 qui est donnée, qui signifie donc 9 et plus.

On a d'abord vérifié, en étudiant la distribution des variables, que cette limitation à 9 de la valeur maximum ne produisait pas trop d'effets parasites. Une seule variable présente un nombre de valeurs 9 rompant avec le profil du reste de la distribution, c'est celle qui dénombre les complexes sportifs.

On a ensuite écarté la variable dénombrant les patinoires de plein air, qui ne comportait qu'un très faible nombre de valeurs non nulles.

On a remplacé les 8 variables décrivant les caractéristiques des complexes sportifs par deux seulement : une égale à leur somme, synthétisant la variété des équipements proposés, l'autre mesurant le nombre des complexes avec vestiaires et douches, qui nous a paru un indicateur assez discriminant de la qualité de l'équipement pour les utilisateurs. De premiers essais ont en effet montré que l'utilisation directe de ces variables produisait un effet de redondance fort, surpondérant le décompte des complexes sportifs, chaque complexe étant compté à nouveau dans plusieurs d'entre eux.

Pour éviter le résultat trivial des grosses communes ayant des équipements plus nombreux, on a ajouté à chaque variable dénombrant des équipements un ratio par nombre d'habitants.

Deux autres questions de l'enquête concernent les sports : Terrain de plein air lié à des équipements sportifs ouverts à tout public (en ha – partie B1 du questionnaire) et Existence ou non d'une association sportive (en 78 spécialités). La première variable est difficilement interprétable en raison de l'absence de précisions sur les équipements sportifs, et la très forte dispersion des valeurs, même calculées par habitant, nous a conduits à l'écartier. A regret, car il est vrai que la pré-

sence d'un espace vert public important est un avantage notable, pour le jogging ou le VTT par exemple. La seconde a été utilisée de façon synthétique, en totalisant l'ensemble des valeurs dans une seule variable décrivant la variété de l'offre. Celle-là pose cependant un problème technique, car les valeurs n'étaient données pour Paris que par arrondissement. On a fait le choix d'attribuer la même valeur à chaque quartier, en considérant que la plupart des arrondissements ayant certainement plus d'une association de chaque type, cette approximation par excès était sans doute plus proche que celle par défaut. Mais elle est peut-être moins juste pour les arrondissements moins peuplés.

La liste finale des variables retenues, avec les codes résumés utilisés dans les tableaux, est la suivante :

Équipements sportifs particuliers :

ESPATCOU	patinoire couverte
ESCEQUES	centre équestre
ESGOLF	terrain de golf
EPISPA	piscine de plein air
ESPISCOU	piscine couverte ou découvrable
ESPISMIX	piscine mixte
ESTENNIS	tennis club (isolé des complexes sportifs ci-après)
ESTENCOU	dont avec court couvert

Complexes sportifs

CSSPORT	nombre de complexes sportifs
CSVESDOU	dont comportant vestiaires et douches
CSVAR	somme des autres variables décrivant les complexes sportifs (nombre de complexes comportant un terrain de grands jeux, une piste d'athlétisme, un terrain de petits jeux etc.)

Associations sportives

ASSOC	somme des valeurs de toutes les variables indiquant absence ou existence d'au moins une association dans 78 disciplines)
-------	--

Toutes les variables sauf CSVAR et ASSOC sont redoublées par une deuxième variable divisant la valeur brute par le nombre d'habitant de la commune, codées (code variable)/H.

golf ou le cricket sont plus banals à Londres. Mais la diffusion des pratiques fait inventer des produits de substitution. Quand j'étais jeune, faire de l'escalade impliquait d'aller en montagne, ou au moins à Fontainebleau. Aujourd'hui, on construit des murs d'escalade un peu partout. Un aspect de cette diversification est le développement d'une offre marchande d'équipements sportifs, assez concentrée il est vrai sur les équipements qui correspondent à une forte demande solvable (tennis couverts) ou à des pratiques moins gourmandes d'espace (centre de gym ou de musculation, où l'on peut courir mais sur un tapis roulant...).

Le deuxième type de problème concerne l'accès aux données. Il n'est sans doute pas trop difficile de recueillir, par enquête, les éléments d'une description assez complète des conditions de la pratique sportive dans une commune moyenne, mais dès que l'on veut étudier systématiquement et de façon comparative des ensembles plus vastes, comme, dans le cas présent, l'ensemble des communes urbaines de l'Ile-de-France, les choses deviennent plus compliquées.

L'enquête directe est possible mais coûteuse, et techniquement plus difficile qu'on ne l'imagine, les informations dont disposent les municipalités sur leurs propres équipements étant souvent dispersées, lacunaires et hétérogènes, comme le montre notre enquête en cours sur les équipements culturels. L'utilisation, en analyse secondaire, de données déjà produites, présente d'autres difficultés. L'identification des sources existantes n'est pas aisée. Les données rassemblées le sont pour des raisons qui sont souvent très différentes d'objectifs de recherche, et ces raisons marquent la définition des informations considérées comme pertinentes. Chaque source couvre en général un champ limité, correspondant aux compétences et préoccupations d'un acteur institutionnel particulier. Les données sont souvent datées, rarement homogènes ou comparables.

Au stade actuel de la recherche, la source la plus homogène que nous ayons trouvée pour une comparaison systématique entre communes est l'enquête de 1994 de l'INSEE sur les équipements urbains, effectuée auprès des mairies par des enquêteurs de l'INSEE et qui comporte un volet sur les équipements sportifs⁴. C'est donc cette source que nous allons utiliser ici, après en avoir toutefois précisé les limitations (cf. annexe 1), dont l'une des plus importantes est l'absence d'indication sur le statut des équipements. Mais compte tenu de la nature de l'enquête, il est plus que probable qu'il s'agit pour l'essentiel des équipements municipaux, et que les autres, dont les équipements privés et commerciaux, sont peu pris en compte.



Journées d'athlétisme de la Seine-Saint-Denis.

Les différenciations de l'espace des équipements sportifs

La première étape de l'analyse statistique a consisté en une analyse factorielle (analyse en composantes principales – ACP) sur le tableau des données sélectionnées, 22 variables décrivant les équipements sportifs de 405 communes de banlieue et des 80 quartiers parisiens, visant à mettre en évidence statistiquement les principales caractéristiques des inégalités de distribution de ces variables entre les communes et quartiers.

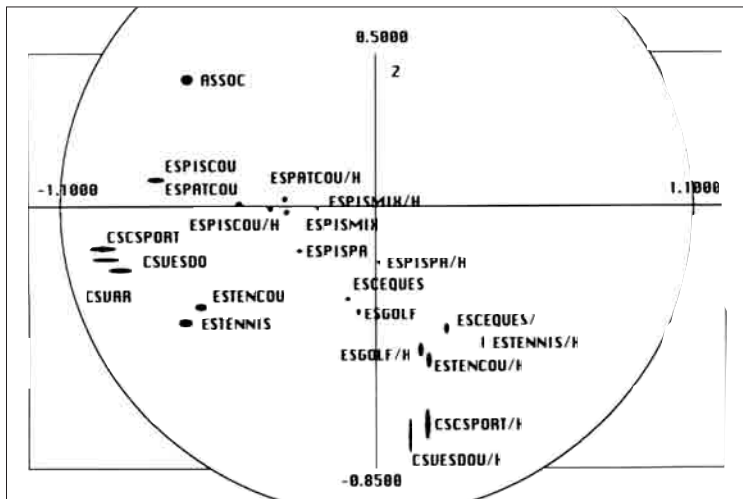
Les dix premières variables indiquent le nombre brut de chacun des équipements retenus pour chacune des communes, les dix variables suivantes le nombre de ces équipements pour dix mille habitants dans chacune des communes. La 21^e variable décrit synthétiquement les caractéristiques des complexes sportifs, et la 22^e le nombre d'associations sportives de type différent présentes dans la commune.

L'intérêt de l'analyse factorielle est de décrire synthétiquement les variations des structures d'équipement entre les communes, sans sélectionner a priori un critère de classement unidimensionnel, mais en montrant au

4. Nous disposons aussi d'un fichier beaucoup plus détaillé provenant du ministère de la Jeunesse et des Sports, mais il est trop ancien, lacunaire et pose quelques problèmes techniques. Nous sommes en contact avec le Ministère pour voir si des mises à jours, ou d'autres sources, seraient utilisables.

contraire a posteriori quels sont les divers regroupements d'équipements ou oppositions de distribution entre les équipements les plus caractéristiques. Cette description est résumée par les principaux facteurs calculés par l'analyse, dont chacun est défini par un ensemble d'associations et d'oppositions entre indicateurs d'équipements. Le graphique 1 présente visuellement la définition des deux premiers facteurs, en figurant la projection des variables actives de l'analyse sur ce premier plan factoriel.

GRAPHIQUE 1 : PROJECTION DES VARIABLES ACTIVES DE LA PREMIÈRE ACP SUR LE PREMIER PLAN FACTORIEL

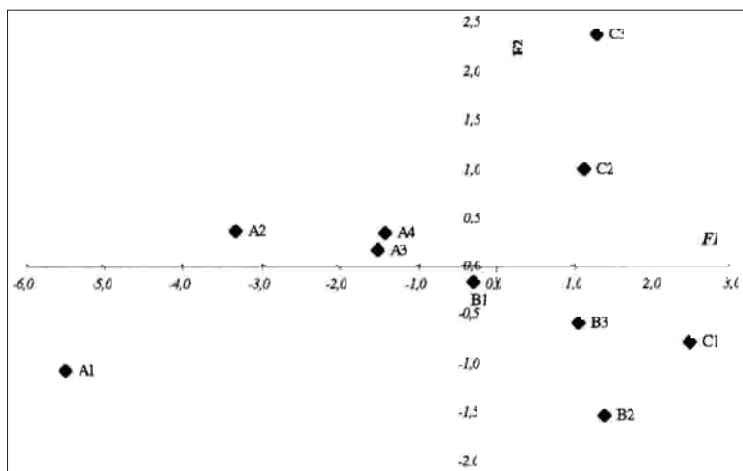


Les intitulés en clair des variables sont les suivants :

ESPATCOU : patinoire couverte ; ESCEQUES : centre équestre ; ESGOLF : terrain de golf ; EPISPA : piscine de plein air ; ESPISCOU : piscine couverte ou découvrable ; ESPISMIX : piscine mixte ; ESTENNIS : tennis club ; ESTENCOU : tennis avec court couvert ; CSSPORT : nombre de complexes sportifs ; CSVESDOU : dont comportant vestiaires et douches ; CSVAR : autre variable décrivant les complexes sportifs ; ASSOC : nombre d'associations sportives.

Le suffixe/H correspond à un ratio par nombre d'habitants.

GRAPHIQUE 2 : PROJECTION DE LA TYPOLOGIE SUR LE PREMIER PLAN FACTORIEL DE LA PREMIÈRE ACP



Le premier facteur, qui explique 20 % de la variance totale, est défini essentiellement par des variables de dénombrement brut (les trois variables indiquant le nombre des complexes sportifs, celles comptant les piscines couvertes, les tennis de plein air et couverts, et celle comptant le nombre d'associations sportives de type différent). Ce sont donc ces variables qui déterminent les différences les plus marquées entre communes, le niveau d'équipement correspondant diminuant de gauche à droite sur le graphique. Ainsi, la variété brute de l'offre locale

différencie plus les communes que les ratios de nombre d'équipements par habitant (indicateurs avec suffixes/H). Et les équipements qui font ces différences sont les plus fréquents (en ordre décroissant, les complexes sportifs (nombre total 1647), les tennis (447), les tennis couverts (302), les piscines couvertes (224), donc les plus banals.

Si les indicateurs que nous venons d'indiquer sont ceux qui définissent le facteur, on note cependant que la majorité des variables se projettent du même côté, gauche, de l'axe correspondant, et que les contributions de celles qui se projettent de l'autre côté sont faibles. On est donc en droit de considérer, plus largement, ce premier facteur comme un indicateur synthétique de niveau d'ensemble des équipements sportifs : les communes s'ordonnent le long de l'axe correspondant en allant, de gauche à droite, des mieux aux moins bien équipées. Dit autrement, le principe premier de différenciation des communes est un principe de hiérarchisation, des niveaux d'équipement globalement forts aux niveaux faibles, et non un principe d'opposition entre structures contrastées (golfs contre piscines par exemple).

Le second facteur, nettement moins important que le précédent puisqu'il n'explique que 12 % de la variance totale, est principalement constitué par des variables qui sont des ratios – nombre de complexes sportifs et tennis par habitant –, avec cependant une variable contribuant de façon opposée, la variété des associations sportives présentes. On a donc ici, au contraire du premier facteur, un principe d'opposition : les communes ou quartiers qui ont un nombre élevé de catégories différentes d'associations sportives ont en moyenne des valeurs faibles pour les nombres de complexes sportifs et tennis par habitant, et réciproquement. On présente dans cette opposition un contraste entre zones périurbaines où l'offre en équipements est importante quantitativement par habitant bien que plus limitée qualitativement, et les zones centrales où il y a une grande diversité d'associations mais où la densité de population

ANNEXE 2 : MÉTHODE DE CONSTRUCTION DE LA TYPOLOGIE

On effectue une analyse en composantes principales sur le tableau des données. On retient comme nouvelles variables les coordonnées des unités spatiales sur les trois premiers facteurs de l'ACP. On effectue ensuite une classification ascendante hiérarchique sur ces nouvelles variables. On retient en général la partition en deux classes au niveau le plus élevé de l'arbre, ou en trois s'il existe un autre nœud de niveau très proche ou si l'une des deux classes ne comporte qu'un très petit nombre d'unités.

On itère la procédure d'analyse (ACP sur les variables de départ, CAH sur les facteurs, coupure en deux classes) sur chacune des classes obtenues. On s'arrête lorsque l'une des classes présente un effectif inférieur à un seuil fixé au départ en fonction du nombre approximatif de classes qu'on veut obtenir, ici une dizaine maximum.

L'analyse des caractéristiques des types se fait sur le tableau des valeurs moyennes des indicateurs par type (moyenne des valeurs des unités du type).

La typologie doit être utilisée pour ses résultats d'ensemble, pour la qualité de description des grands traits de la distribution qu'elle permet. Par contre, le classement de telle commune particulière doit être considéré avec précaution, car la méthode de hiérarchisation comporte une part d'arbitraire dans l'affectation des individus aux types, surtout lorsque ceux-ci sont proches.

et le manque d'espace fait que les ratios d'équipement par habitant sont faibles.

Après avoir indiqué quels sont les groupes d'indicateurs qui définissent ces deux premiers facteurs (on s'arrête aux deux premiers car ils se détachent nettement des suivants), il convient de signaler que les parts de variance qu'ils expliquent sont cependant assez faibles, très sensiblement inférieures à celles trouvées, sur le même type d'ensemble géographique, pour d'autres variables comme les catégories socioprofessionnelles. Ce qui traduit le fait que les valeurs des indicateurs utilisés ici sont moins dispersées, ou, dit autrement, que la diversité des configurations locales d'équipements sportifs est plutôt moins forte que celle des caractéristiques socioéconomiques des communes.

Typologie des communes et quartiers

A partir de cette analyse factorielle, on a construit une typologie des communes et quartiers en fonction de leurs similitudes de profil sur l'ensemble des variables actives (cf. annexe 2 pour un résumé de la méthode). L'objectif de la typologie, là encore, est de décrire de façon synthétique les différences de structure d'équipements entre communes en les regroupant en types dont les caractéristiques sont définies a posteriori par les principes de variation que nous venons de mettre en évidence. Il serait trop long et fastidieux d'examiner successivement la position de chaque commune ou quartier dans ces distributions, alors que la description des types permet d'avoir une vision d'ensemble sans trop perdre d'information. On a abouti à un classement en dix types, dont le graphique 2 figure la projection sur le précédent plan factoriel.

Les axes sont orientés comme sur le graphique précédent, donc les types qui se projettent à gauche correspondent aux communes bien équipées sur le premier facteur, celles qui se projettent vers le bas sont bien équipées du point de vue du second.

• Types bien équipés

Le type le mieux équipé est le type A1. Il présente les valeurs moyennes les plus fortes pour 9 sur 12 des indicateurs de dénombrement simple, y compris les patinoires – les centres équestres et les golfs – et des valeurs très supérieures à la moyenne pour les trois autres (cf. annexe 3 le tableau des profils des types). Il ne présente par contre de valeur supérieure à la moyenne que pour deux des indicateurs qui sont des ratios par habitant (les piscines de plein air et mixtes), avec des valeurs un peu inférieures à la moyenne pour les complexes sportifs (environ 80 % de la moyenne) et des valeurs faibles mais non nulles pour les autres. Ce type ne regroupe que 7 communes (aucun quartier parisien), d'une taille moyenne de 66000 habitants en 1990. Les communes de ce type sont Versailles, Evry, Rueil-Malmaison, Aulnay-sous-Bois, Saint-Ouen, Villejuif, Argenteuil.

Vient ensuite le type A2, qui a des valeurs nettement supérieures à la moyenne pour 10 des 12 indicateurs de dénombrement, et un seul des ratios. Il regroupe 36 com-

ANNEXE 3 : PROFIL MOYEN DES TYPES

Indicateurs	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	C1	C2	C3
ESPATCOU	799	363	91	216	67	0	0	0	35	0
ESCEQUES	178	127	152	109	126	120	104	58	69	0
ESGOLF	283	55	97	115	88	128	179	14	128	0
ESPISPA	729	284	0	107	228	0	35	0	142	0
ESPISCOU	155	325	42	228	209	0	0	0	12	0
ESPISMIX	951	0	1021	0	0	0	0	0	0	0
ESTENNIS	233	154	138	111	110	105	101	72	58	5
ESTENCOU	206	129	141	127	141	119	103	33	59	0
CSCSPORT	332	274	139	157	75	56	67	22	44	43
CSVESDOU	366	265	134	158	76	64	69	20	51	27
CSVAR	374	202	159	152	91	72	75	24	47	30
ASSOC	149	186	127	127	81	53	74	27	113	185
ESPATCOU/H	459	174	38	260	164	0	0	0	66	0
ESCEQUES/H	15	17	52	34	103	175	111	292	42	0
ESGOLF/H	32	11	24	39	64	263	344	55	50	0
ESPISPA/H	131	59	0	45	583	0	27	0	122	0
ESPISCOU/H	60	158	31	188	404	0	0	0	13	0
ESPISMIX/H	391	0	1116	0	0	0	0	0	0	0
ESTENNIS/H	25	19	36	28	71	184	116	328	32	1
ESTENCOU/H	32	22	56	50	142	308	138	143	49	0
CSCSPORT/H	78	78	72	75	88	170	123	177	52	23
CSVESDOU/H	86	76	74	79	90	197	131	146	59	15

(moyenne de l'indicateur pour les unités spatiales du type, divisée par la moyenne générale, multipliée par 100)

TABLEAU 1 : DISTRIBUTION DES COMMUNES SELON LES TYPES ET LES DÉPARTEMENTS

TypoSP	75	77	78	91	92	93	94	95	Total
A1	0	0	1	1	1	2	1	1	7
A2	16	1	1	1	7	2	7	1	36
A3	2	5	6	6	6	6	4	6	41
A4	15	4	14	9	15	18	11	9	95
B1	1	5	12	12	3	4	9	10	56
B2	0	6	4	9	0	2	2	8	31
B3	3	9	20	16	1	5	6	12	72
C1	0	22	18	13	1	1	2	15	72
C2	22	3	9	11	2	0	5	2	54
C3	21	0	0	0	0	0	0	0	21
Total	80	55	85	78	36	40	47	64	485

TABLEAU 2 : DISTRIBUTION DES COMMUNES SELON LES TYPES SOCIOPROFESSIONNELS ET SPORTIFS

Socio\sport	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	C1	C2	C3	Total
Types parisiens											
P100	0	2	0	1	1	0	0	0	4	8	16
P012	0	4	0	0	1	0	2	0	1	4	12
P013	0	0	0	3	0	0	1	0	8	1	13
P011	0	6	2	1	0	0	0	0	0	2	11
P021	0	4	0	8	0	0	0	0	3	4	19
P022	0	0	0	4	0	0	0	0	6	2	12
Espaces bourgeois de banlieue											
X100	0	0	0	3	0	2	3	2	1	0	11
X101	1	0	4	8	6	2	12	8	3	0	44
X102	1	3	4	9	1	3	2	6	3	0	32
Espaces des classes techniciennes et qualifiées											
X121	0	0	5	0	1	4	3	8	5	0	26
X123	1	1	3	6	5	2	7	3	5	0	33
X122	0	0	0	0	10	9	7	18	4	0	48
Espaces des classes moyennes											
X215	0	4	4	4	4	0	3	2	1	0	22
X217	0	3	3	7	2	2	7	1	3	0	28
X216	0	0	0	5	6	0	5	3	1	0	20
X201	0	2	5	13	8	2	6	1	2	0	39
Espaces ouvriers de banlieue											
X221	2	4	3	13	8	0	8	4	2	0	44
X222	2	2	6	8	1	4	2	0	0	0	25
X220	0	1	2	2	2	1	2	4	2	0	16
Espaces ruraux											
A001	0	0	0	0	0	0	2	5	0	0	7
A003	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	7
Total	7	36	41	95	56	31	72	72	54	21	485

munes, d'une taille moyenne de 53 000 habitants, parmi lesquelles on peut citer les quartiers parisiens du Val-de-Grâce, de Plaisance et de la Porte Dauphine, Meaux, Mantes-la-Jolie, Sainte-Geneviève-des-Bois, Antony, Nanterre, Saint-Denis, Créteil, Ivry-sur-Seine, Cergy.

Ces deux types supérieurement équipés regroupent ensemble 25 % de la population totale de l'ensemble.

Viennent ensuite les types A3 et A4, assez proches l'un de l'autre, dont le premier ne compte plus que 8 valeurs supérieures à la moyenne sur 12 indicateurs de dénombrement, et le second 11, mais avec des valeurs un peu inférieures. Ils regroupent respectivement 41 et 95 communes, avec une taille moyenne semblable d'environ 31 000 habitants. Le premier rassemble 13 % de la population totale, et le second 31 %. On peut citer dans A3 le quartier de Bel-Air dans le XIIe, les communes de Melun, Poissy, Orsay, Montrouge, Bobigny, Nogent-sur-Marne, Pontoise. Et dans A4, les quartiers des Halles ou de la Porte de la Chapelle, les communes de Fontainebleau, Marly-le-Roi, Grigny, Gennevilliers, Vaucresson, La Courneuve, Cachan, l'Hay-les-Roses, Franconville.

• *Types moyennement équipés*

Les types B1, B2 et B3 ont en commun d'avoir quelques valeurs supérieures à la moyenne tant parmi les indicateurs qui sont des ratios (5 sur 12 pour B1, 4 pour B2 et B3) que parmi les dénombrements simples (5 sur 10 pour B1, 6 pour B2 et B3). Pour les complexes sportifs en particulier, on est ici dans la situation presque symétrique de celle des types précédents : les nombres absolus sont un peu inférieurs à la moyenne, les ratios sont supérieurs à la moyenne pour B2 et B3. Une différence marquée sépare B1, qui a un très bon niveau absolu et relatif pour les piscines couvertes, de B2 et B3 qui n'en ont aucune. B1 regroupe 56 communes, d'une taille moyenne de 15 000 habitants. B2 en compte 31, de 5 000 habitants en moyenne. Et B3, 72, de 9 000 habitants. Les trois types ensemble regroupent 18 % de la population totale.

• *Types faiblement équipés*

Le type C1 a encore quelques ressemblances avec le groupe précédent, puisqu'il a 5 valeurs sur 10 supérieures à la moyenne pour les indicateurs qui notent le nombre d'équipements par rapport au nombre d'habitants. Mais tous les indicateurs de dénombrement simple des équipements par communes sont très au-dessous de la moyenne. Le type C2, à l'inverse, a trois valeurs supérieures à la moyenne pour les indicateurs de dénombrement simple (dont les piscines de plein air et les golfs) mais n'en a plus qu'une pour les ratios, les autres étant faibles. Enfin, le type C3 est le plus faible, comptant 14 valeurs moyennes nulles sur 22 indicateurs, et 7 valeurs très faibles. Seul l'indicateur concernant les associations sportives, curieusement, est supérieur à la moyenne. C1 compte 72 communes d'une taille moyenne de 2 000 habitants, C2 en compte 54 d'une taille moyenne de

13 000, et C3, 21, d'une taille moyenne de 23 000 habitants. C2 et C3 comptent de nombreux quartiers parisiens (ce qui explique certainement la valeur moyenne assez élevée de l'indicateur ASSOC), alors que C1 ne regroupe que des communes de banlieue, essentiellement en seconde couronne.

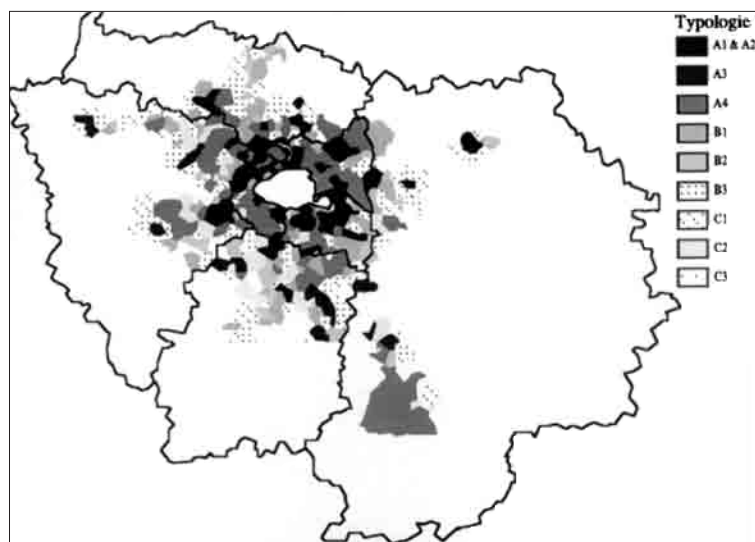
• *Distribution géographique*

Le tableau 1 donne la distribution des types par département. Les quartiers parisiens ont une distribution pratiquement bi-modale, se partageant presque à égalité entre types supérieurs et types faibles. Comme le montre la carte 1, les quartiers bien équipés se trouvent surtout à la périphérie, la périphérie sud étant mieux équipée (type A2) que la périphérie nord-est (type A4).

CARTE 1 : TYPES D'ÉQUIPEMENT SPORTIF – QUARTIERS PARISIENS



CARTE 2 : TYPES D'ÉQUIPEMENT SPORTIF – COMMUNES DE BANLIEUE



Les communes des départements de la première couronne appartiennent majoritairement aux types supérieurs. La palme revient aux Hauts-de-Seine, qui ne compte que 6 communes sur 36 dans les autres types; suit la Seine-Saint-Denis, qui a près des trois quarts de ses communes dans les types supérieurs, et un quart dans les types moyens; enfin le Val-de-Marne compte la moitié de ses communes dans les types supérieurs, et un tiers dans les types moyens.

Les départements de la deuxième couronne sont plus hétérogènes, et comptent une minorité seulement de leurs communes dans les types supérieurs.

La carte 2 précise cette distribution. Elle en montre le caractère radio-concentrique: concentration des types supérieurs dans la première couronne, puis décroissance du niveau d'équipement sportif quand on va vers le périurbain. Notons cependant qu'un certain nombre de communes plus éloignées ont aussi un niveau élevé: ce sont les grosses communes, souvent plus anciennement urbanisées, qui fonctionnent comme des centres locaux pour l'espace environnant.

Divisions sociales et inégalités d'équipement sportif

Les inégalités d'équipement sportif recourent-elles les inégalités sociales entre communes? Pour répondre à cette question, nous avons croisé la typologie des communes que nous venons de construire avec la typologie socioprofessionnelle des communes de l'Ile-de-France réalisée par l'INSEE⁵. Cette typologie a l'inconvénient d'être un peu ancienne (construite sur les données du recensement de 1982), mais elle a l'avantage d'avoir été publiée et présentée en détail. De plus, les travaux que nous menons actuellement sur cette question montrent une assez grande stabilité de la structure d'ensemble de la division sociale de l'espace, la grande majorité des communes et quartiers se classant en 1990 dans le même type d'espace social qu'en 1982.

Le tableau 2 donne le résultat du croisement (on a mis en clair seulement l'intitulé des groupes de types, cf. Bessy, op. cit. pour les intitulés des types et la présentation détaillée de la typologie)

Parmi les quartiers parisiens, seuls les quartiers en rénovation tertiaire (P011) et les quartiers des classes moyennes tertiaires

5. Bessy, Pascale, sous la dir. de Tabard, N. *Typologie socio-professionnelle de l'Ile-de-France*. Paris, INSEE, 1990.



Terrains sur l'Île Saint-Denis.

(P021), qui appartiennent surtout aux arrondissements périphériques, sont majoritairement bien dotés en équipements sportifs. Les quartiers bourgeois, comme les quartiers ouvriers (P022), sont aux deux tiers dans les types faiblement équipés. On note d'ailleurs que le type C3, le plus faiblement équipé, est exclusivement parisien, alors que C1, à l'inverse, ne compte aucun quartier parisien.

Les espaces bourgeois de banlieue (X100, 101 et 102) sont peu nombreux dans les types faiblement équipés, ils sont plutôt concentrés dans les types moyennement équipés. Seules les communes bourgeoises en dépeuplement à prédominance de retraités (X102) sont majoritairement présentes dans les types supérieurement équipés, avec 17 communes sur 32.

Les espaces des classes techniciennes et qualifiées comptent très peu de communes bien dotées en équipements sportifs (16 sur 107 seulement dans les types supérieurement équipés). Le type le plus modeste socialement de ce groupe, constitué des communes associant artisans, contremaîtres et salariés de l'industrie (X122), ne figure pas dans les communes bien dotées en équipements sportifs. Les communes de ce groupe se partagent surtout entre types moyennement équipés (48) et types faiblement équipés (43). Ce groupe est constitué de communes très périphériques pour la plupart.

Les espaces des classes moyennes comptent trois types bien équipés, les communes de classes moyennes en dépeuplement à prédominance de retraités (X215), les communes d'artisans et de métiers de l'industrie (X217) et les communes d'employés du secteur public et d'ouvriers des transports (X201), qui ont tous trois la moitié environ de leurs communes dans les types supérieurement

équipés, et n'en comptent que 3 ou 4 chacun dans les types faiblement équipés. Le dernier de ce groupe est moins bien doté, avec 5 communes sur 20 dans le plus faible des types supérieurement équipés (A4).

Dans les espaces ouvriers, les deux types qui comptent le plus grand nombre de communes sont majoritairement dans les types supérieurement équipés. Il s'agit des communes d'industrie en déclin en rénovation tertiaire (X221) et des communes d'ouvriers qualifiés en dépeuplement accentué (X222), qui constituent la banlieue ouvrière traditionnelle, peu éloignée de Paris et se trouvant surtout dans la petite couronne. Le premier compte la moitié de ses communes dans les types bien dotés, le second plus des deux tiers. C'est là qu'on trouve 4 sur 7 des communes du type A1, exceptionnellement bien doté en équipements sportifs. Le premier n'en compte que 6 dans les types faiblement équipés, et le second aucune. Le troisième type de communes ouvrières, les communes d'artisans et d'ouvriers non qualifiés (X220) est moins bien doté et se partage à peu près également entre les trois ensembles. C'est aussi le type le plus périphérique des trois.

Enfin, les quelques communes classées comme agricoles en 1982, et donc nettement périurbaines, qui figurent malgré tout dans l'enquête équipement urbain de l'INSEE, ont une distribution très spécifique, étant toutes soit dans le plus faible des types moyennement équipés, B3, soit dans le type faiblement équipé C1.

La première conclusion qui se dégage de ces résultats est que le profil socioprofessionnel n'apparaît pas comme une variable fortement discriminante par rapport au niveau d'équipement sportif, la plupart des types socio-professionnels étant assez dispersés à cet égard, sauf ceux qui ont une localisation géographique dans la région urbaine assez homogène. En d'autres termes, il semble que la situation urbaine (proche banlieue ou centre urbain de deuxième couronne) et l'ancienneté de l'urbanisation, liée à la taille, jouent nettement plus.

La seconde conclusion, cependant, est que la banlieue ouvrière traditionnelle apparaît comme le sous-ensemble le mieux doté : mieux doté, en moyenne, que les quartiers bourgeois de Paris ou les espaces bourgeois de banlieue, nettement mieux doté que les espaces des classes techniciennes et qualifiées, et un peu mieux doté encore que les espaces des classes moyennes de banlieue.

Il faut cependant nuancer cette conclusion pour trois raisons. La première est que cette banlieue ouvrière traditionnelle est en déclin démographique, et que les ouvriers, dont les effectifs totaux reculent, tendent à résider dans des communes plus périphériques, comme les autres catégories sociales les plus populaires, donc à bénéficier moins de ce potentiel d'équipements. La seconde raison tient au champ de l'enquête, qui privilégie les équipements publics, surtout municipaux en matière de sport. Or les classes supérieures sont celles qui bénéficient le plus d'équipements privés, qu'il s'agisse d'équipements sportifs internes aux résidences, de clubs privés ou de centres sportifs à caractère commercial. Leur désavantage relatif

quant à l'équipement sportif de leur espace résidentiel par rapport aux espaces ouvriers, qui eux comptent très peu d'équipements privés, n'est donc peut-être qu'apparent, surtout pour les espaces bourgeois de banlieue. Ajoutons que les classes supérieures étant plus riches de résidences secondaires, de capacités de se déplacer, de temps non contraint, sont aussi moins dépendantes de leur environnement résidentiel immédiat. La troisième raison tient aux hypothèses qu'on peut formuler sur le type d'équipements présents dans ces banlieues ouvrières, à partir des études monographiques qui ont pu être réalisées. Ces études ont montré que ces équipements correspondaient à une conception spécifique des pratiques sportives, assez homologues somme toute au modèle scolaire, reposant sur un encadrement par des professionnels qualifiés, etc. Or ce modèle semble aujourd'hui de plus en plus en porte-à-faux par rapport aux demandes des jeunes de milieu populaire résidant dans ces communes, et le bon niveau des équipements mesuré n'empêche sans doute aujourd'hui qu'ils soient mal adaptés à leurs bénéficiaires supposés.

Une troisième conclusion, un peu paradoxale, ressort de ces résultats. Les espaces les mieux dotés en équipement sportifs sont presque tous des espaces en déclin démographique, où la population vieillit, et où les enfants et les jeunes sont nettement sous-représentés. Or ce sont les catégories d'âges pour lesquelles la demande d'équipements sportifs est la plus forte. Il y a donc une divergence sensible entre la concentration spatiale du potentiel d'équipements sportifs, et la localisation résidentielle des jeunes et des enfants, d'ailleurs de plus en plus périphérique. Cette divergence invite à une réflexion nouvelle sur les besoins sportifs de la population, prenant en compte la spécificité des groupes d'âge, enfants, jeunes, jeunes adultes actifs, population d'âge mûr, personnes âgées, en même temps que celle des différentes situations socioéconomiques et culturelles.

Interrogations méthodologiques

Pour toute analyse statistique de ce genre, il faut se demander si les résultats produits – ici les caractéristiques de hiérarchie des niveaux d'équipements, et la typologie – ne sont pas, au moins en partie, un artefact des choix de méthode.

L'interrogation doit porter d'abord sur les caractéristiques de la description proposée par les indicateurs retenus. Les limites de l'enquête de l'INSEE amènent probablement à sous-estimer l'équipement des espaces bourgeois de banlieue. On peut penser que l'équipement des communes plus petites et plus péri-urbaines est sans doute aussi un peu sous-estimé, ou plus précisément que les conditions matérielles de certaines pratiques sportives y sont sous-estimées : dans ces communes, la proximité de la nature permet plus facilement d'y faire du jogging ou du vélo dans de bonnes conditions, et sans doute aussi trouve-t-on plus facilement un terrain de foot à proximité.

Toutefois, les équipements répertoriés par l'INSEE sont très importants, voire indispensables pour un grand nombre de pratiques. Ils sont aussi très importants pour toutes les catégories sociales qui ont plus difficilement accès à des équipements privés marchands ou non. Ils sont sans doute particulièrement cruciaux pour les possibilités de développement de la pratique sportive des jeunes de milieu populaire, où le sport, individuel ou collectif, est lié à des formes collectives de socialisation qui supposent leur accès à des équipements publics spécifiques. Avec les réserves, cependant, qui ont déjà été faites quant aux modalités d'accès, liées à un modèle de type scolaire aujourd'hui contesté.

La seconde dimension de l'interrogation doit porter sur les modalités de définition des données : nombre d'indicateurs, type de leur définition, type de codage, etc. Dans le cas d'espèce, on doit se demander si le résultat statis-



Tennis de table en banlieue

tique principal – les caractéristiques du premier facteur de l'analyse factorielle, synthétisant le mode de hiérarchisation principal des structures locales d'équipement, qui sont définies essentiellement par les indicateurs de dénombrement brut et non par les ratios par habitant – ne résulte pas des choix de méthode plus qu'il ne révèle la réalité des différences et inégalités : il serait trivial de trouver que les grosses communes ont, en moyenne, un nombre plus élevé d'équipements.

Dans une recherche antérieure déjà évoquée sur des données du début des années 70^e, on avait dégagé des résultats assez semblables – bon niveau d'équipement pour la première couronne et les grosses communes-centre de la seconde – mais avec quelques différences cependant par rapport aux résultats que nous venons de présenter – les quartiers parisiens périphériques n'étaient pas aussi bien classés. Or la majorité des indicateurs que nous avons utilisés alors – plus nombreux et plus

6. Les résultats d'ensemble ont été présentés dans : Pinçon et al., op. cit. Nous avons effectué quelques analyses spécifiques par secteur d'équipements, dont certaines seulement ont été publiées (bibliographie complète dans l'ouvrage).

détaillés – étaient des indicateurs du type ratio, rapportant les mesures au nombre des habitants. La relative similitude des structures dégagées dans les deux recherches laisse à penser que les résultats actuels sont assez robustes, c'est-à-dire pas trop dépendants des choix ou contraintes de méthode. Les quelques différences signalées entre les deux dates pourraient par contre résulter, elles, de ces différences de méthode. Nous essaierons de tester ultérieurement la robustesse des résultats présentés si nous réussissons à construire le même type d'indicateurs qu'à l'époque, ce qui est encore incertain.

Si ces résultats étaient confirmés, il serait utile de pousser plus loin l'analyse des variables susceptibles d'expliquer les différences de niveau/structure d'équipement sportif. On a évoqué la taille et l'ancienneté de l'urbanisation, dont l'effet est assez évident puisqu'on s'intéresse ici à un stock d'équipements accumulé sur plusieurs décennies, voire un siècle. On pourra s'interroger aussi sur le rôle des orientations politiques – on avait observé dans la recherche antérieure que les communes ouvrières de proche banlieue bien équipées en équipements publics étaient essentiellement des municipalités de gauche – et sur celui du potentiel fiscal. A taille égale, les communes peuvent différer notablement quant à la structure et au

niveau de leurs bases fiscales⁷. L'évolution des ressources municipales est d'ailleurs susceptible de remettre en cause, en tendance, certains des résultats observés. Comme on l'a montré, nombre de communes ouvrières industrielles ont perdu des bases fiscales du fait de la désindustrialisation, ce qui leur rendra plus difficile de continuer à mener des politiques d'équipement actives, y compris pour s'adapter aux nouvelles demandes de leur population. D'autres connaissent des implantations nouvelles d'entreprises ce qui les rapproche des espaces de classes techniques et qualifiées, qui ont le plus progressé du point de vue du potentiel fiscal, et sont donc susceptibles de mener des politiques progressivement plus ambitieuses.

Edmond Preteceille

7. Cf. E. Preteceille, *Mutations urbaines et politiques locales*, vol. 2. *Ségrégation sociale et budgets locaux en Ile-de-France*. Paris, CSU. 1993. Présentation résumée dans : Preteceille E. 1995, « Inégalités des bases fiscales et politiques municipales en Ile-de-France » in Plan Urbain, ministère de l'Équipement, édit. *Services Urbains et Gestion Locale. Enjeux et perspectives de recherche 1985-1993*. Paris La Défense, Les éditions Villes et Territoires. p. 39-73.

> **Edmond Preteceille**, sociologue, directeur de recherches au CNRS, membre de l'équipe Culture et Sociétés urbaines de L'Institut de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés Contemporaines, travaille depuis plusieurs années sur les équipements collectifs en Ile-de-France, avec notamment le soutien du Plan Urbain. Il est membre de l'équipe de rédaction de Sociétés contemporaines.